

SOCIETE WALLONNE DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE DES P.M.E. : SOWALFIN

BREVE DESCRIPTION

La Société wallonne de financement et de garantie des P.M.E., SOWALFIN est une société anonyme d'intérêt public mise en place par le Gouvernement wallon pour favoriser la création et le développement de P.M.E. en Wallonie par la mise à disposition d'outils financiers spécifiques et adaptés.

ENTREPRISES BENEFICIAIRES

Toute entreprise éligible aux lois d'expansion économique qui possède un siège d'exploitation en région wallonne et qui répond à la définition européenne de PME¹.

Les entreprises ciblées par la SOWALFIN ne peuvent être considérées en difficulté.

Une entreprise est considérée en difficulté si son actif net est réduit à un montant inférieur à la moitié du capital social suite aux pertes subies.

NATURE DES INTERVENTIONS

La SOWALFIN se présente comme un **guichet financier unique** au travers duquel les objectifs suivants sont poursuivis :

- simplification des démarches administratives ;
- adéquation entre l'offre d'outils financiers publics et la demande des PME wallonnes ;
- coordination des mécanismes financiers publics à destination des PME ;
- multiplication des moyens d'actions en maximisant l'utilisation des ressources financières mises à disposition par l'Union européenne.

Les métiers de base de la SOWALFIN sont au nombre de trois :

- L'octroi de **garanties** en couverture de financements bancaires ;
- Le cofinancement via l'octroi de **prêts subordonnés** ;
- Le capital à risque et le financement haut de bilan par la coordination de l'action des Investis.

À ceux-ci, s'ajoute la mise au point de **nouveaux produits financiers** visant à répondre à des besoins non satisfaits par le marché :

- Système de garantie partielle pour les Business Angels
- Système de garantie partielle pour les bateliers
- Financement de la filière bois
- Soutien aux « spin off » et « spin out » wallonnes
- Appui au financement des activités internationales des PME wallonnes via la SOFINEX (cf. aide SOFINEX)
- Renforcement du capital des sociétés de cautionnement mutuel via la SOCAMUT (cf. aide SOCAMUT)
- Mesure destinée à faciliter l'accès aux micro-crédits pour les TPE
- Plateforme d'échanges d'entreprises via la SOWACESS (cf. aide SOWACESS)
- Sur base d'un appel à **projets innovants**, la SOWALFIN soutient des projets d'innovation d'entreprises portant sur l'adaptation ou l'upgrading d'un produit final ou au niveau du processus de production nécessaire à ce changement. Les projets retenus bénéficient d'une intervention sous forme d'un prêt subordonné au taux de 2 %, remboursable à dater de l'implémentation de l'innovation sous forme de remboursements trimestriels linéaires pendant 5 ans maximum avec une franchise en capital de 2 ans. L'intervention maximum dans l'investissement est de 40 % du coût total du projet d'innovation avec un plafond de 250.000 € par projet.

¹ Cf. définition européenne des P.M.E.

MODALITÉS DE LA GARANTIE

CARACTÉRISTIQUES

La Région wallonne a délégué à la SOWALFIN la mission d'accorder une garantie sur le remboursement en capital et intérêts de certains crédits.

Cette garantie a deux caractéristiques majeures. Elle est :

- **partielle** : la garantie couvre maximum 75 % du crédit octroyé,
- **supplétive** : la garantie est activée après réalisation de toutes les sûretés constituées par la banque.

La garantie porte sur différents types de financements :

- investissements et immobilisations corporels et incorporels ;
- besoins en fonds de roulement ;
- augmentation de fonds propres ou quasi-fonds propres ;
- opération de rachat et de transmission d'entreprises.

DURÉE

La garantie de la SOWALFIN est donnée pour une durée de maximum 10 ans et de minimum 1 an.

MONTANT

Le montant par intervention de la SOWALFIN en matière de garantie est plafonné à 2.500.000 €.

COMMISSION

La commission perçue par la SOWALFIN pour l'octroi de cette garantie est de 1 % par an sur le solde restant dû des crédits, si la durée est égale à celle du crédit (et de maximum 10 ans). Si la durée est inférieure à celle du crédit (et de minimum 1 an), la commission est de 1,10 %.

MODALITÉS DU PRET SUBORDONNE

CARACTÉRISTIQUES

La SOWALFIN agit sur fonds propres pour l'octroi de prêts subordonnés. Il s'agit de prêts complémentaires à des prêts bancaires à destination de PME occupant un maximum de 50 personnes.

TAUX

Le taux pratiqué par la SOWALFIN pour le prêt subordonné est **celui du crédit bancaire diminué de 2 %, sans descendre en dessous d'un plancher de 3,25 %**.

DURÉE

La durée du prêt subordonné est de **10 ans maximum** (12 ans si franchise en capital de 2 ans).

FRANCHISE

La franchise est la même que celle de la banque, avec un maximum de 24 mois.

REMBOURSEMENT DU PRINCIPAL ET DES INTÉRÊTS

Le remboursement du principal et des intérêts se fait **trimestriellement**, le dernier jour de chaque trimestre de l'année civile.

GARANTIE

Aucune garantie réelle n'est exigée de la TPE ou PME. Toutefois, la banque doit garantir à la SOWALFIN un tiers constant du montant nominal du crédit, suivant les termes de la convention cadre passée entre la banque et la SOWALFIN.

PLAFOND D'INTERVENTION

Le montant minimum du prêt subordonné est fixé à **25.000 €**. Le montant **maximum** est égal à **350.000 €**, sans excéder ni le crédit octroyé par la banque, ni 40 % du montage financier proposé, en ce y compris la partie autofinancée par la PME.

PROCEDURE

Les demandes d'intervention doivent être introduites via les **organismes bancaires qui ont signé une convention cadre avec la SOWALFIN. Ceux-ci transmettent à la SOWALFIN** les éléments qui leur ont permis de prendre leur propre décision.

Les demandes sont examinées par le Comité de Crédit de la SOWALFIN. Pour autant que le dossier introduit soit complet, le délai maximum entre le dépôt de la demande à la SOWALFIN et la notification de la décision est de maximum quatre semaines.

ORGANISMES COMPETENTS

SOWALFIN S.A.

Avenue Maurice Destenay, 13

4000 LIÈGE

Tél. : 04/237.07.70

Fax : 04/237.07.57

E-mail : info@sowalfin.be

Site internet : <http://www.sowalfin.be>

Organismes de crédit travaillant avec la SOWALFIN (agences bancaires de votre région).